



**VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 11 AVIL 2024**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 18                      **votants** : 18

**Date de convocation** : 4 avril 2024

L'an deux mil quatorze, le 11 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absents** : M. COUASNON Michel ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

**Absents excusés** : M. VEZIE François ; Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme AUSSANT Angélique ;

**Pouvoirs** : M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. FADIER Thierry donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;

Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir Mme GUILLOUX Christèle.

**Secrétaire de séance** : Mme MICHEL Sylvie.

**2024-03-031 - ASSOCIATION LA TRUITE LOUVIGNEENNE - CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION GRATUITE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PECHE DANS LE PLAN D'EAU  
COMMUNAL SITUÉ DANS LE PARC RADIGUER**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

A la suite de l'acquisition par la commune des terrains situés au 13 rue Ambroise de Montigny en janvier 2015, des rencontres avaient eu lieu avec le président de la « Truite Louvignéenne », association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, afin d'organiser des animations autour de l'étang inclus dans la parcelle. Ces rencontres sont restées sans suites.

Fin 2023, à l'initiative du nouveau président, la commune a été relancée par l'association qui souhaiterait développer des animations « pêche et nature » à destination des administrés du territoire de Louvigné et notamment du jeune public.

**PROPOSITION**

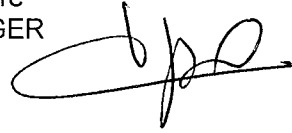
**Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Afin de valoriser l'étang communal situé au cœur du parc Radiguer, il est proposé de conventionner avec l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique « La Truite Louvignéenne », afin de permettre l'exercice du droit de pêche à titre gratuit dans le cadre d'animations « pêche et nature ».

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 11 avril 2024  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*